Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 40 (1960)

Heft: 4-5: Aménagement du territoire travaux publics

Artikel: En Suisse l'aménagement du territoire se révèle difficile

Autor: Dentan, Pierre A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887520

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En Suisse

l'aménagement du territoire

se révèle difficile

par Pierre A. Dentan Rédacteur à la «Gazette de Lausanne»



Un manifeste parti de Bâle, intitulé « Interrogeons la Suisse » (le titre allemand était : « Achtung, die Schweiz! ») qui fit du bruit, affirmait notamment que « rien ne se fait en Suisse pour résoudre les problèmes fondamentaux touchant à l'occupation du sol ». Depuis lors, plusieurs années ont passé. On est donc en droit de se demander si, aujourd'hui, cette affirmation péremptoire est toujours valable. Un examen sérieux de la question nous amène à conclure, hélas, par l'affirmative.

Soulignons d'emblée que cela tient avant tout à la structure même de la Confédération helvétique, formée comme on sait de 22 États (ou cantons) juxtaposés, où les règles de vie, l'état d'esprit, souvent même la

langue et la religion diffèrent.

Sur le plan politique, on invoque volontiers — et à juste titre — comme un « miracle » cet agglomérat que constitue la Suisse. Du point de vue de l'aménagement du territoire, il faut en revanche reconnaître que l'association librement consentie de 22 cantons ne favorise pas l'établissement d'un plan d'aménagement national vraiment digne de ce nom.

A l'heure qu'il est on se dispute encore entre cantons et Confédération, à propos des « routes nationales », ne sachant pas au juste comment répartir la responsabilité de leur construction et de leur financement. Et les Universités elles-mêmes, bien que jouant un rôle national évident, pèsent désormais d'un poids insupportable sur les cantons qui les abritent et les entretiennent. En matière d'aménagement du territoire, on constate enfin qu'il n'existe à l'échelon fédéral

ni département des travaux publics, ni division ou organisme quelconque chargé d'établir un plan d'aménagement national.

Dans ce domaine, les cantons restent rois, c'est-àdire, en définitive, les quelques 3 000 communes qui se partagent le territoire helvétique et dont l'autonomie est, dans notre pays, une notion sacro-sainte. Allez faire de l'urbanisme dans ces conditions!

L'AGRICULTURE ABANDONNE UN MÈTRE CARRÉ TOUTES LES TROIS SECONDES A LA CONSTRUCTION

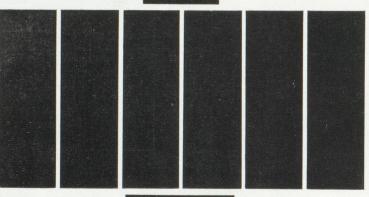
Pourtant il sied de relever que l'on s'efforce, de divers côtés, de remédier à cette situation. Divers groupements, au premier rang desquels il convient de citer l'Association suisse pour le plan d'aménagement national (A.S.P.A.N.), sont conscients du péril encouru par la Suisse, pays minuscule sur la carte du monde, mais qui se couvre rapidement de maisons. Un ou deux chiffres peuvent être cités à ce propos. Les deux premières étapes du programme de construction de routes nationales aboutiront à un réseau long de 1 670 kilomètres, couvrant une surface d'environ 25 millions de mètres carrés. Quant aux habitations, il se construit chaque année entre 15 000 et 20 000 bâtiments nouveaux. Il s'ensuit que, d'ici une dizaine d'années, on aura en Suisse l'équivalent de 40 villes nouvelles de moyenne importance.

Parallèlement, on constate aujourd'hui que l'agriculture abandonne un mètre carré toutes les trois

secondes à la construction!



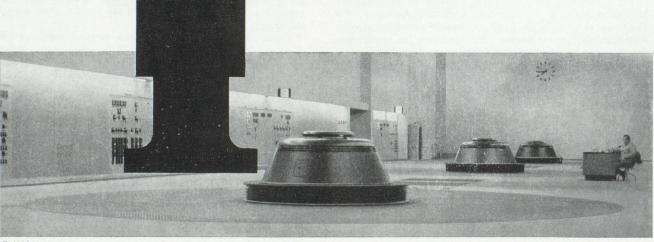
Centrales électriques et sous-stations



Spécialisée dans la branche électrotechnique, la S.A. des Ateliers de Sécheron, à Genève, fournit les équipements complets de centrales électriques et sous-stations:

Alternateurs et moteurs de grande puissance à courant alternatif ou continu. Transformateurs pour toutes puissances et tensions. Régulateurs automatiques pour divers genres de réglages. Redresseurs à vapeur de mercure, sans pompes; redresseurs secs.

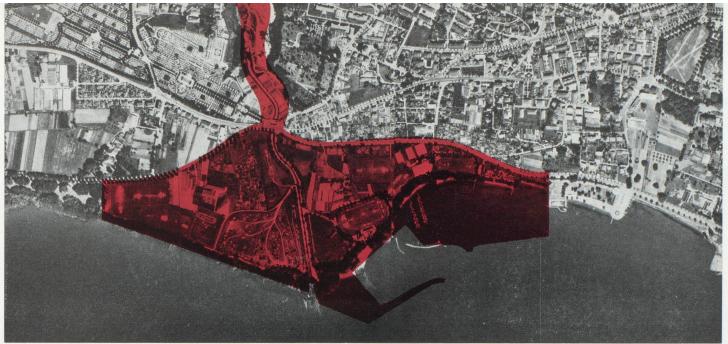
Fabrications dans d'autres domaines: Equipements électriques pour la traction. Electrodes et appareils de soudage.



G 114 F



S.A. des Ateliers de Sécheron, Genève 21



Vue aérienne de Lausanne avec l'emplacement prévu pour l'Exposition nationale de 1964

Il est donc clair qu'il faut faire quelque chose, et qu'il faut le faire sans tarder si l'on veut éviter que la Suisse ne devienne une sorte de monstrueuse cité, où les routes de jadis ne seront plus que des rues, les lacs de jadis des piscines, les champs et les prés (ou ce qu'il en restera) des parcs intérieurs. Mais cette nécessité absolue où l'on se trouve maintenant de s'attaquer au problème ne s'impose pas encore au grand public, qui manque d'informations suivies et complètes dans ce domaine. Elle ne s'impose pas non plus toujours — tant s'en faut — aux autorités politiques, dont les représentants déclarent volontiers que « l'on peint le diable sur la muraille ».

QUELQUES EXCEPTIONS A L'INDIFFÉRENCE GÉNÉRALE

Il y a toutefois d'intéressantes exceptions à cette indifférence générale. Quelques cantons (Zurich, Lucerne, Berne, Genève, notamment) cherchent à provoquer des aménagements régionaux, avec la collaboration des communes. Des bureaux ont été constitués à cet effet, officiel comme à Zurich, ou privé comme à Berne (mais avec l'appui de l'État), qui cherchent à mettre de l'ordre dans tout cela et à convaincre les communes de l'intérêt qu'elles ont à s'entendre sur des plans d'aménagement communs.

Le Pays de Vaud éprouve pour sa part quelque peine à se mettre en train, bien que les circonstances le conduisent aujourd'hui à construire la première autoroute de Suisse et à mettre sur pied, dans la région lausannoise, la prochaine Exposition nationale de 1964. Certains milieux ont souhaité que cette dernière, rompant avec la tradition des expositions éphémères, présente au peuple suisse et aux visiteurs étrangers un modèle d'aménagement du territoire. Une proposition en bonne et due forme fut même faite dans ce sens par un groupement formé d'architectes, d'économistes,

Devant cette résistance déterminée, fondée avant tout sur des motifs financiers et de main-d'œuvre, on suggéra aux responsables de l'Exposition nationale de prévoir, dans l'enceinte même de la dite exposition, une amorce de quartier modèle, du genre préconisé par Le Corbusier,

de sociologues, etc. Mais elle dut être abandonnée.

qui puisse montrer à la Suisse la voie à suivre pour éviter que les villes ne débordent exagérément et continuellement sur les campagnes alentour. Là encore, on se heurta à une résistance qui fut décisive.

Mais l'idée d'un ou de plusieurs aménagements régionaux commence tout de même à faire son chemin dans les sphères responsables du canton. Lors de la dernière session du Parlement vaudois, une motion a été adoptée qui prie le Gouvernement d'étudier la mise en œuvre d'un plan d'aménagement, une révision de la législation en la matière (la loi actuelle sur la police des constructions ignore simplement la notion d'aménagement régional) et, enfin, la création d'un bureau chargé de s'occuper de ces problèmes. On peut donc espérer que « quelque chose se fera » avant que tous les paysans ne soient devenus des ouvriers ou des employés citadins et avant que l'admirable contrée qui borde le Léman à l'Est et à l'Ouest de Lausanne ne soit devenue un prolongement bâti de la capitale vaudoise.

Sous l'égide de l'A.S.P.A.N., en outre, une réunion a eu lieu entre les représentants des 17 communes formant le « Grand Lausanne », en vue d'aboutir à une entente et à un plan commun d'aménagement. Mais là encore, les réticences sont nombreuses et il apparaît qu'un gros effort reste à faire pour convaincre les communes

intéressées de la nécessité de s'entendre.

En conclusion, on constate que le problème de l'aménagement du territoire est inconnu sur le plan fédéral. Seuls les cantons peuvent valablement agir dans ce domaine, mais ils doivent auparavant instaurer un esprit de solidarité régionale qui fait encore cruellement défaut. Pour parvenir à un résultat concret, les cantons doivent affecter des fonds publics à l'achat de terrains et à la constitution d'organismes ad hoc, chargés de dresser un inventaire des besoins, d'approcher les communes, de susciter leur groupement et de leur proposer des plans.

Au delà des bonnes intentions généralement manifestées (tout le monde approuve un aménagement concerté avec un touchant ensemble), il faut admettre pour l'instant que l'on en est encore aux balbutiements

de la petite enfance.

Pierre A. Dentan